

Dépôt : 07.12.2020
Traitement Bureau CDV : 04.01.2021
Développement/Urgence : NON/OUI
Délai de réponse : 04.04.2021

Interpellation urgente du PLR pour une solidarité au niveau communal

Introduction

Avec la crise sanitaire, la tendance à un retour en ville ou auprès des maraîchers locaux pour faire ses achats s'observe. Cela n'est cependant pas suffisant pour compenser la perte de revenu découlant de la mise en veille subit par bons nombres de restaurants, bars, magasins indépendants et autres commerces de détail lors de la première vague de la Covid.

Le PLR Moutier constate que la Municipalité ne sollicite pas assez certains acteurs locaux :

- lors de l'apéritif d'ouverture de l'exposition des commerçants en 2019, ce n'est pas le vin du viticulteur prévôtois qui a été offert ;
- lors du repas des employés communaux fin 2019, les desserts ne provenaient pas de confiseurs prévôtois ;
- lors de la rénovation de la place de jeux de l'école du clos en 2017, le jardinier paysagiste n'habitait pas en Prévôté.

A Moutier, cela suscite une certaine incompréhension, voir une certaine révolte auprès des acteurs locaux. Aujourd'hui et plus que jamais, le soutien et la dynamisation du commerce local doit être au cœur des préoccupations de la Municipalité, surtout pour des achats qui ne sont pas soumis aux règles d'attribution des marchés publics. Les mesures d'économie de la ville ne doivent pas se faire au détriment du marché local et régional. La commune doit rester un important levier dans le soutien aux locaux. Elle devrait tendre vers une exemplarité en matière d'achats. En soutenant une économie locale et cantonale, la Municipalité permettra le maintien des emplois et le maintien des possibilités d'apprentissage et de formation dans notre région.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Est-ce qu'au cours des trois dernières années, la commune de Moutier a effectué des dépenses dans des entreprises non prévôtoises ou hors de sa couronne ou hors Jura bernois, alors que l'offre était existante dans le cercle géographique décrit ?
- De quelles dépenses s'agissait-il ?
- Pour quels montants et où étaient domiciliées lesdites entreprises ?
- Est-ce que la commune de Moutier peut, à qualité de produit et travail égal, s'adresser aux acteurs locaux domiciliés en Prévôté ou dans le Jura bernois, pour toutes dépenses découlant de sa compétence ?

Urgence

L'urgence est demandée. Motifs : Au vu de la situation économique difficile, exacerbée par la crise sanitaire.

Moutier, le 7 décembre 2020/ 31 janvier 2021

Signature (s) :

PLR, 1^{ère} signataire :

Mme Muriel Käslin Greppin (5)

MM. Steve Léchet, André Piguet, Patrick Roethlisberger, Christophe Weber